

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire :2020-2021.....

Numéro de séance :8

Date de convocation : ...24/09/2020....

Présidence de : **M. PAYEN DE LA GARANDERIE**

Quorum : ...13.....

Nombre des présents : ..17..

Nombre d'absents excusés : ...7.....

SOMMAIRE

Décision

page

Numéro d'acte

Pièces jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

Avis
Vote
Extrait
Motion

désignation

N°

Ordre du jour

- ✓ Adoption du procès-verbal du CA précédent (30/06/2020)
- ✓ Délégation de signature pour info

I – QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

- ✓ Ventilation des Indemnités de Missions Particulières (IMP)
- ✓ Autorisation de recrutement d'assistants d'éducation
- ✓ Date de la semaine de la séquence d'observation en milieu professionnel (3^{ème})
- ✓ Convention de séquence d'observation en milieu professionnel
- ✓ Contrats et conventions
- ✓ Adhésion à l'association Les Incorruptibles

II – QUESTIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

- ✓ Contrats et conventions
- ✓ DBM pour information
- ✓ Répartition des crédits globalisés d'Etat
- ✓ Tarifs de demi-pension 2021
- ✓ Taux de participation au service général 2021
- ✓ Conditions de remise d'ordre 2021
- ✓ Autres tarifs 2020-2021

Signatures

Le Président : **V. PAYEN DE LA GARANDERIE**

Le secrétaire de séance : **C. COULOMNIER**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Coulomnier".

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du jeudi 1^{er} octobre 2020

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X						
	Adjointe	Chantal Buchon	X						
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X						
	CPE	Françoise Taté	X						
								
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Alain Robert	X			David Martineau			
	Ville de Nantes	Fanny Sallé	X			Caroline Hubert			
	Nantes Métropole	Olivier Chateau			X	Hélène Naulin			
		Franckie Trichet			X	Mahaut Bertu			
								
								
Personnalité qualifiée		Pierre Gallier	X						
Total			7		2				
Personnels de l'établissement		M. Lafon	X			Mme Murzeau			
		Mme Coulomnier	X			Mme Vermillard			
	Personnels d'enseignement	Mme Guézet	X			Mme Allain			
		M. Marchand	X			Mme Guyon			
		Mme Sauvourel	X			Mme Blayo			
		Mme Caixas	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
Total			6						
Parents d'élèves et élèves		Mme Rouillard			X	M. Dumas			
		M. Caillaud	X			Mme Guillon			
		Mme Gounot	X			Mme Mariot			
	Élus parents d'élèves	Mme Manoukian			X	Mme Lafaurie			
		M. Almonord	X			M. Castanier			X
		Mme Jen				X	Mme Somas		
	Carla Guérinel- Prigent				X	Zareena Rahime			
	Elèves	Amy Sylla			X	Winner Wivini Paulusi			
Total			3		5				1

1. Adoption du procès-verbal du CA précédent (30/06/2020)

Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30/06/2020.

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		14
Suffrages exprimés :	<i>pour:</i>	14	
	<i>contre :</i>	0	
	<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0	

2. ~~Délégation de signature pour info~~

I. QUESTIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

1. Ventilation des Indemnités de Missions Particulières (IMP)

17h50 : arrivée de Mme Gounot

Discussion sur la répartition des IMP (2IMP pour la chorale). Les enseignants demandent une vigilance particulière sur cette question pour l'an prochain.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Le Conseil d'Administration adopte la ventilation des indemnités pour Mission Particulières telle que présentée

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		15
Suffrages exprimés :	<i>pour:</i>	10	
	<i>contre :</i>	3	
	<i>Abst., blancs et nuls:</i>	2	

18h00 : arrivée de M. Lafon

2. Autorisation de recrutement d'assistants d'éducation

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à recruter des AED pour l'année scolaire 2020-2021.

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		16
Suffrages exprimés :	<i>pour:</i>	16	
	<i>contre :</i>	0	
	<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0	

3. Date de la semaine de la séquence d'observation en milieu professionnel (3ème)

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration arrête les dates de la semaine de la séquence d'observation en milieu professionnel destinée aux élèves de 3ème : celle-ci aura lieu du 18 au 22 janvier 2021 inclus.

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		16
Suffrages exprimés :		<i>pour:</i>	16
		<i>contre :</i>	0
		<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

4. Convention de séquence d'observation en milieu professionnel

18h10 : arrivée de Mme SALLÉ

Retrait de la formulation « remotiver le jeune » dans la page 4.

Ajouter des contraintes horaires en fonction de l'âge au-dessus du tableau récapitulatif horaire.

Annexe financière : mettre « Assurance » en premier, inverser a. et b.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le **modèle de convention type pour les séquences d'observation en milieu professionnel destinées aux élèves de 3ème.**

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		17
Suffrages exprimés :		<i>pour:</i>	17
		<i>contre :</i>	0
		<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

5. Contrats et conventions

- Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la signature de la convention de partenariat avec l'association L'atelier Marie et Alphonse pour le projet **MixLAB**, proposé aux élèves de la classe UPE2A.

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		17
Suffrages exprimés :		<i>pour:</i>	17
		<i>contre :</i>	0
		<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

- Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la signature de la convention de partenariat avec la compagnie Sultan Bacchus, relative à l'action '**Theatre Time**' - **théâtre en langue anglaise**, proposée aux élèves de section internationale du collège.

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		17
Suffrages exprimés :		<i>pour:</i>	17
		<i>contre</i>	: 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>			0

18h35 : suspension de séance à la demande des parents

18h45 : reprise de la séance

- Le chef d'établissement propose au conseil d'administration d'adopter le modèle de **convention type pour la scolarisation d'un élève allophone nouvellement arrivé dans un dispositif UPE2A** (accueil d'élèves scolarisés dans d'autres établissements).

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		17
Suffrages exprimés :		<i>pour:</i>	7
		<i>contre</i>	: 10
<i>Abst., blancs et nuls:</i>			0

Intervention des parents et des enseignants :

- conditions pédagogiques défavorables : les élèves sont directement intégrés dans les classes, sans aucune base de français et sans transition (très grande difficulté pour les élèves et plus aucune souplesse). De plus, en fonction des heures en UPE2A, certains élèves ne peuvent assister à la totalité des heures hebdomadaires dans certaines matières, ce qui augmente leurs difficultés. Le suivi devient beaucoup plus compliqué pour l'enseignante référente (multiplicité des interlocuteurs car 4 établissements concernés).
- responsabilité sur les trajets entre établissements : les élèves venant des autres établissements doivent se rendre seuls, de leur établissement d'origine au nôtre.
- nouvelles modalités désavantagent les élèves UPE2A, les classes et l'établissement. Il est rappelé que les effectifs de nos classes sont chargés (30 élèves) et nous déplorons le fait de ne pas pouvoir accueillir ces élèves et les autres dans de bonnes conditions.

Les parents et les enseignants insistent sur le fait que cette décision n'est pas une décision contre l'accueil des élèves UPE2A mais pour alerter sur les conditions de cet accueil.

M. le Principal ne sait pas quelle sera la position de notre hiérarchie. La convention sera-t-elle présentée au prochain conseil d'administration ?

Un message sera très rapidement diffusé par la FCPE pour expliciter la position des représentants des parents d'élèves.

6. Adhésion à l'association Les Incorruptibles

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise l'adhésion du collège à l'association Les Incorruptibles pour l'année 2020-2021 (concours de lecture, adhésion 30€).

- Le C.A. délibère -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour: 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls: 0

II. QUESTIONS FINANCIERES ET MATERIELLES

1. Contrats et conventions

- Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la signature de la convention de **mise à disposition temporaire d'un logement de fonction pour l'agent d'accueil du collège Aristide Briand avec le collège La Noë Lambert.**

- Le C.A. délibère -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour: 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls: 0

- **GROUPEMENT SERVICES SECURITE** - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la signature de la convention d'adhésion au groupement de services de la commande groupée des contrôles et maintenances réglementaires en matière de sécurité, dans les établissements publics d'enseignement de Loire Atlantique (4 ans : années 2022 à 2025).

- Le C.A. délibère -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 17

Suffrages exprimés : pour: 17

contre : 0

Abst., blancs et nuls: 0

- **GROUPEMENT COMMANDES SECURITE** - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la signature de la convention d'adhésion au groupement de commandes pour les contrôles et maintenances réglementaires en matière de sécurité dans les établissements publics d'enseignement de Loire-Atlantique (4 ans : années 2022 à 2025).

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		17
Suffrages exprimés :	<i>pour:</i>		17
	<i>contre</i>	:	0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>			0

2. DBM pour information

Subvention du département pour le renouvellement des chaises de la restauration.

3. Répartition des crédits globalisés d'Etat

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la nouvelle répartition des crédits globalisés : droits de reprographie 877,80€ / manuels scolaires 891,20€.

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		17
Suffrages exprimés :	<i>pour:</i>		17
	<i>contre</i>	:	0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>			0

4. Tarifs de demi-pension 2021

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les tarifs de restauration 2021.

- Le C.A. délibère -			
Sens de la délibération : adoption			
Vote : Nombre de votants	:		17
Suffrages exprimés :	<i>pour:</i>		11
	<i>contre</i>	:	2
<i>Abst., blancs et nuls:</i>			4

Les parents expliquent que le pourcentage d'augmentation est plus élevé pour les familles dont les enfants mangent avec un forfait 4j et qu'il y a eu 2 augmentations coup sur coup (il n'y en avait pas eu depuis longtemps auparavant). M. le Principal précise que ces augmentations s'expliquent par l'augmentation du prix des denrées alimentaires et du souci d'introduire de plus en plus de produits biologiques.

5. Taux de participation au service général 2021

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le taux de participation des usagers du service restauration au service général pour 2021 (17%).

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 17
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

6. Conditions de remise d'ordre 2021

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte les conditions de remise d'ordre en cas d'absence du service de restauration des élèves au forfait ainsi que sur les montants (3,40€ pour le régime 4 repas et 3,65€ pour le régime 2 repas).

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 17
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

7. Autres tarifs 2020-2021

Sur proposition du chef d'établissement, le CA adopte les autres tarifs relatifs à l'année 2020-2021.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 17
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

Pas de voyage cette année, sorties maintenues, dans la mesure du possible. Mme Sallé explique qu'il est possible de financer des projets européens sans déplacement mais avec intervenants dans le cadre du programme Philéas Fogg.

III. QUESTIONS DIVERSES (non transmises préalablement par les parents)

- Bilan du changement d'horaires : pas de changements observés au niveau des retards, nombreuses S3 libérées pour les élèves.
- Journée de formation des enseignants du 16/09 : cela a permis d'harmoniser les pratiques sur la mise en ligne des devoirs en cas de reconfinement partiel ou total.
- Organisation du conservatoire et protocole sanitaire : en raison de la configuration du bâtiment (air conditionné partout), des décisions ont été prises afin de respecter les mesures sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57.